
Notice sur la rage

Numéro d'inventaire : 1979.00389

Auteur(s) : Louis-Pierre Baltard

Type de document : image imprimée

Éditeur : Baltard (Louis-Pierre) (239 rue Dominique, 249 rue du Bacq Paris)

Période de création : 1er quart 19e siècle

Date de création : 1800 (vers)

Inscriptions :

- inscription : En bas à l'intérieur de la bordure, à dr. : "Baltard del. Sculp / Déposé à la Bibliothèque Nationale, le 17 Ventose / An 8 de la République", en bas dans le tr. c. : "Extrait d'un ouvrage des Citoyens Chaussier et Eaux, publié par ordre des Etats de Bourgogne sous le titre de "Méthode de traiter les morsures des animaux enragés et de la vipère &c. Dijon 1735 in-12"

Matériau(x) et technique(s) : papier

Description : Deux colonnes de texte surmonté à g. d'une gravure d'un chien enragé, à dr. d'une gravure d'un crâne de chien.

Mesures : hauteur : 23 cm ; largeur : 28,2 cm

Mots-clés : Sciences naturelles (post-élémentaire et supérieur)

Représentations : représentation scientifique : rage

Autres descriptions : Langue : Français

ill.

NOTICE SUR LA RAGE.



Art. I. LA RAGE est une maladie aiguë caractérisée par des accès de fureur, des envies de mourir souvent accompagnées de l'horreur de l'eau, des boisons et quelquefois de convulsions à l'aspect des corps brillants et lumineux.

II. Cette maladie survient spontanément à quelques animaux; l'homme et plusieurs autres animaux n'en sont atteints que par la morsure d'un animal déjà malade, par le contact ou l'introduction de sa bave dans une blessure ou sur une partie recouverte d'une peau très fine.

III. Le chien, le loup, le renard sont le plus sujets à cette maladie et elle leur survient principalement en été, en hiver surtout à l'époque de leur chaleur.

IV. Lorsque la rage survient à un chien, il est d'abord triste, abattu, il reste tapi dans un coin, grogne souvent, sans cause apparente, surtout contre les étrangers, il cherche à les mordre; le plus ordinairement il refuse les aliments, la boisson, ou en prend en petite quantité; après 2 deux ou trois jours de cet état, les symptômes augmentent, l'animal quitte tout à coup la maison de son maître, fuit de tous côtés, mais sa démarche est incertaine, mal assurée, le poil est hérissé, l'œil hagard, fixe, brillant, la tête est basse, la queue baissée, pleine d'une bave écumeuse, la langue est pendante, la queue serrée (comme il est exprimé dans la figure) alors il éprouve des accès de fureur qui reviennent par intervalles, il se jette sur les animaux qu'il rencontre, les mord, et continue ensuite son chemin; à ce degré de la maladie l'animal ne prend ordinairement aucun aliment, et évite la boisson. Quelquefois cependant on le voit manger, boire et même traverser les rivières: aussi c'est par le rapprochement, le concours de tous ces signes que l'on peut bien juger de la nature de la maladie et en général on doit se défier de toute morsure faite par un animal qui n'a pas été provoqué.

V. Il est donc du devoir de tout bon Citoyen de veiller attentivement sur l'état des animaux qui sont à sa maison et dès les premiers signes de la maladie d'un chien il doit pour la sûreté de sa propre famille, pour la tranquillité publique ou le sacrifice sur le champ, ou l'enfermer dans une cour, dans un endroit voilé dont il ne puisse s'échapper.

VI. Lorsqu'un loup est enragé il quitte les bois, court dans les campagnes, se jette avec fureur sur tous les animaux qu'il rencontre, attaque même les hommes et n'est effrayé ni de leur nombre, ni du bruit de leurs armes.

Art. VII. Si un loup est vagabond, si un chien malade s'est échappé de la maison de son maître, la police du lieu doit charger quelques hommes courageux et prudents de pourchasser l'animal jusqu'à ce qu'ils ayent pu l'arrêter, ou le tuer: les hommes chargés de ce soin doivent être armés d'un sabre, d'un fusil, et ne pas s'écarter beaucoup les uns des autres.

VIII. Lorsqu'un homme a été mordu par un animal enragé le premier soin doit être de laver sur le champ la blessure, de la presser en différents sens pour exprimer le sang et entraîner la bave que la dent de l'animal y a insérée.

On peut pour cet objet employer l'eau d'une fontaine, d'un ruisseau que l'on rencontre, mais les lotions sont bien plus efficaces si on emploie l'eau chaude, si on y fait fondre du savon, du sel. L'eau de chaux, l'eau de lessive sont aussi très efficaces: on peut aussi employer l'urine chaude.

IX. Après cette lotion première qui doit être faite avec beaucoup de soin et continuée au moins 10 minutes il faut brûler la partie mordue soit en y appliquant un fer rouge, soit en y appliquant un caustique tel que l'eau forte ou autre substance de cette nature; mais quelque moyen que l'on emploie, il faut que la brûlure comprenne toute l'étendue de la morsure, qu'elle en suive exactement le trajet, la direction et pour bien faire cette opération importante il faut observer que dans le nombre des dents qui garnissent la mâchoire de l'animal il y en a de chaque côté deux longues, recourbées, (comme il est exprimé dans la figure) que l'animal frotte avec force: que les chairs serrées par les mâchoires cèdent à la force qui les presse et qu'ainsi les morsures sont souvent obliques et plus profondes qu'elles ne le paraissent.

X. Quelque soit le nombre, la grandeur, la situation des morsures il faut apporter à toutes la même attention.

XI. La suite du traitement doit consister dans des pansements simples avec quelques onguents propres à faciliter, à entretenir la suppuration, à hâter la chute des parties qui ont été brûlées. Il importe aussi d'éviter du blessé tout objet de crainte, d'inquiétude et de lui faire sentir que le traitement est très efficace puisqu'il détruit le venin dans la partie où il avoit été porté.

XII. On doit employer le même traitement pour le bétail qui a été mordu par un animal enragé: cependant si la morsure est bornée, à la queue, à l'oreille, à une partie de peu d'importance pour la vie, il est plus simple, plus court de couper sur le champ la partie au site de l'endroit de la morsure.

Deposé à la Bibliothèque Nationale, le 17 Ventose An 4 de la République.

COLLECTION LEGARD FOURNIER

Baltard del. Sculp.

Se vend à Paris chez l'Editeur, rue Dominique N° 879 ou du Pasq. N° 229, Maison Royale.

Essai d'un ouvrage de Citoyen Chevalier et Ensay, publié par ordre des Etats de Roussillon sous le titre Le Méthode de traiter les morsures des animaux enragés et de la vipère de. Lyon 1789 in 8.